



MAIRIE de PACY-sur-EURE

Place René Tomasini
27120 PACY-sur-EURE

☎ 02 32 36 03 27

📠 02 32 36 93 19

Les horaires d'ouverture du service **PASSEPORT** sont les suivants :

Pour les habitants de Pacy-sur-Eure :

Le lundi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h30
Du mardi au vendredi 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Le samedi de 9h00 à 11h30

Pour les personnes extérieures à la commune de Pacy-sur-Eure :

RENDEZ-VOUS LE



Remplir une pré-demande sur ants.gouv.fr

Les pièces obligatoires à fournir sont les suivantes :

Pour une première demande	Pour un renouvellement	Pour les mineurs
<u>1 photographie d'identité</u> de moins de 6 mois nouvelles normes & récente		Présence du mineur de 12 ans et plus obligatoire à la demande et à la remise <u>1 photographie d'identité</u> nouvelles normes & récente
86 € en timbres fiscaux		42 € en timbres fiscaux de 15 à 18 ans 17 € de 0 à 14 ans
<u>Justificatif de domicile ou de résidence</u> (original + copie) + attestation de l'hébergeant et la copie de sa CNI		<u>Justificatif de domicile ou de résidence</u> (original + copie) (des 2 parents en cas de garde alternée)
<u>Justificatif d'identité (CNI)</u> L'ancien passeport et/ou pièce d'identité (original + copie)		<u>Justificatif d'identité (CNI+ancien passeport)</u> Carte d'identité + ancien passeport (original+copie) ou acte de naissance de – 3 mois
		<u>La pièce d'identité du parent accompagnateur</u> (original + copie)
<u>Justificatif de nationalité française</u> (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France)		Un justificatif de l'autorité parentale en cas de divorce ou séparation
<u>Justificatif d'état civil du demandeur:</u> - copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois - copie intégrale de l'acte de mariage, sous réserve de la preuve de l'impossibilité de produire l'acte de naissance précité		<u>Justificatif d'état civil du demandeur:</u> - copie intégrale d'acte de naissance de moins de 3 mois
<u>En cas d'utilisation d'un deuxième nom pour la première fois, joindre un justificatif</u>		<u>Justificatif de nationalité française</u> (sauf si le demandeur est né en France et que l'un au moins de ses parents est né en France)



Connaître : nom, prénom, date & lieu de naissance de ses parents pour remplir le dossier de demande en mairie

Les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés ainsi que la photocopie de chaque document



Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Ces documents sont numérisés sur place par l'agent de la mairie et un récépissé est remis au demandeur.



MAIRIE de PACY-sur-EURE

Place René Tomasini
27120 PACY-sur-EURE

☎ 02 32 36 03 27

☎ 02 32 36 93 19

Les horaires d'ouverture pour les Cartes Nationales d'Identité sont les suivants :

Pour les habitants de Pacy-sur-Eure et du canton :

Le lundi de 9h00 à 11h30 et de 14h00 à 17h30
Du mardi au vendredi 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30
Le samedi de 9h00 à 11h30

Pour les habitants hors canton :

RENDEZ-VOUS LE



Remplir une pré-demande sur ants.gouv.fr

Les pièces obligatoires à fournir sont les suivantes :

Personne majeure		Personne Mineure	
1^{ère} demande	Renouvellement	1^{ère} demande	Renouvellement
Acte de naissance moins de 3 mois	<u>Ancienne CNI</u> (original + copie)	Présence du mineur de 12 ans et plus obligatoire à la demande Acte de naissance moins de 3 mois	Présence du mineur de 12 ans et plus obligatoire à la demande <u>Ancienne CNI</u> (original + copie)
<u>Justificatif de domicile récent</u> (original + copie) au même nom – sinon joindre attestation manuscrite de l'hébergeant + une copie de sa CNI			
<u>1 photo d'identité</u> de moins de 6 mois nouvelles normes & récente			
	Acte de naissance datant de moins de 3 mois si CNI périmée de + 5 ans ou perdue / volée		Acte de naissance datant de moins de 3 mois si CNI périmée de + 5 ans ou perdue / volée
	25 € en Timbres fiscaux si non présentation de l'ancienne CNI		25 € en Timbres fiscaux si non présentation de l'ancienne CNI
		<u>Pièce d'identité du parent accompagnateur</u> (original + copie)	
		Jugement de divorce (original + copie)	



Connaître : nom, prénom, date & lieu de naissance de ses parents pour remplir le dossier de demande en mairie

Les originaux de l'ensemble de ces pièces doivent être présentés ainsi que la photocopie de chaque document



Tout dossier incomplet ne sera pas traité

Ces documents sont numérisés sur place par l'agent de la mairie et un récépissé est remis au demandeur.